

## **EXTRAIT\* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 3 avril 2025**

- Le PV intégral a été affiché et peut être consulté en mairie.

### Absents excusés :

M. Éric BAZET pouvoir M. Thomas LEPILLER

Mme Monique CATON pouvoir Mme LEPILLER

Absent : M. Antonio ALVES HELENO

Secrétaire de séance : M. Alain DUVAL

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du P.V. du 20 février 2025,
- 2) Approbation du compte de Gestion 2024 - Budget commune (Délib.),
- 3) Vote du comptes Administratif 2024 - Budget commune (Délib.),
- 4) Affectation du résultat de l'exercice 2024 - Budget commune (Délib.),
- 5) Vote des amortissements 2025 - Budget commune (Délib.),
- 6) Vote des subventions 2025 - Budget commune (Délib.),
- 7) Vote des budgets Primitifs 2025 - Budget commune (Délib.),
- 8) Vote des Taux d'imposition - Budget commune (Délib.),
- 9) Renouvellements des fermages - Budget commune (Délib.),
- 10) Approbation du compte de Gestion 2024 - Budget eau (Délib.),
- 11) Vote du comptes Administratif 2024 - Budget eau (Délib.),
- 12) Affectation du résultat de l'exercice 2024 - Budget eau (Délib.),
- 13) Vote des amortissements - Budget eau (Délib.),
- 14) Vote des budgets Primitifs 2025 - Budget eau (Délib.),
- 15) Prix de l'eau et location des compteurs 2025 - Budget eau (Délib.),
- 16) Questions orales.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ajouter les quatre délibérations suivantes :

- calcul des amortissements du budget de l'eau 2024,
- tarif des concessions du cimetières,
- fongibilité des crédits
- redevance concentrateur GRDF de télérelève.

### **1) Approbation du P.V. du 20 février 2025,**

Le PROCES VERBAL du 20 février 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

## **2) Approbation du compte de Gestion 2024 - Budget commune (Délib.).**

Madame le Maire, après s'être assurée de la cohérence entre les comptes administratifs et les comptes de gestion élaborés par la trésorerie déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par la trésorerie, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves.

Par conséquent, Mme le Maire vise et certifie conforme les comptes de gestion de l'année 2024 pour la Commune.

**La décision est approuvée à l'unanimité des votants**

## **3) Vote du comptes Administratif 2024 - Budget commune (Délib.).**

Alain DUVAL présente les comptes administratifs de la Commune :

Dépenses d'exploitation	172 947,22 €
Recettes d'exploitation	191 995,29 €
<b>Résultat de fonctionnement 2024</b>	<b>+ 19 048,07 €</b>
<b>Résultat de clôture (2023+ 2024)</b> (115 748,73 € +19 048,07 €)	<b>+134 796,80 €</b>
Dépenses d'investissement	39 256,30 €
Recettes d'investissement	46 982,66 €
<b>Résultat d'investissement 2023</b>	<b>+ 7 726,36 €</b>
<b>Résultat de clôture (2023+ 2024)</b> (19 599,63 + 7726,36)	<b>+ 27 325,99 €</b>

Alain DUVAL indique que les efforts de gestion réalisés depuis 2021 ont permis de retrouver un résultat positif de fonctionnement cumulé de 134 797 €. Pour mémoire la tendance avant 2021 était une perte de l'ordre de 50 000 € par an.

**Les Comptes Administratifs 2024 de la Commune sont approuvés à l'unanimité des votants.**

Mme le Maire, avec le pouvoir de Mme CATON, n'a pas pris part au vote.

#### **4) Affectation du résultat de l'exercice 2024 - Budget commune (Délib.).**

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'année 2024 et considérant la sincérité des écritures, Mme le maire propose d'affecter  
**le cumul des résultats de clôture 2024 au Budget 2025**

Recettes (excédent) de fonctionnement : 134 796,80 €

Recettes (excédent) d'investissement : 27 325,99 €.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité des votants.**

#### **5) Vote des amortissements - Budget commune (Délib.).**

Alain DUVAL présente le tableau des amortissements des immobilisations pour l'année 2025

Désignation du bien	Durée	Valeur nette 2024	Dotation 2025	Valeur nette 2025
SIEGE 2011	10	3 088,13	3 088,13	
Columbarium	20	6 376,00	474,00	5 902,00
Ancienne gare (PN16)	30	79 040,85	3 264,00	75 776,85
Vidéo Protection	15	45 628,05	3 259,15	42 368,91
Tracteur	10	6 965,42	2 078,00	4 887,42
Chaudière	15	16 424,37	1 173,17	15 251,20
Mobilier de bureau	5	817,00	163,00	654,00
<b>TOTAL</b>		<b>158 339 ,82</b>	<b>13 499,45</b>	<b>144 840,38</b>

Le montant des amortissements pour le budget 2025 est **arrondi à 13 500 €**

Alain DUVAL présente ensuite les amortissements des subventions qui ont été obtenues pour l'ancienne gare (PN 16), pour la vidéo protection et pour le remplacement de la chaudière.

Le montant de ces subventions sera amorti sur une durée de 30 ans pour l'ancienne gare et de 15 ans pour les autres, soit un amortissement annuel de **6 000 €**.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité des votants ces deux propositions d'amortissements.**

#### **6) Vote des subventions 2025 - Budget commune (Délib.).**

Le site internet de la commune créé en 2020 et hébergé sur le serveur WIX a été pris en charge par le budget de fonctionnement de la commune. Le SGC n'acceptant plus les mandats SEPA, l'accès au site a été bloqué fin janvier 2025. Pour que la commune continue d'exploiter le site, madame le Maire propose qu'il soit confié à l'Association des Fêtes et Loisirs de Guerny – Gisancourt, le coût de l'abonnement étant subventionné à hauteur du montant de la cotisation de 330 € par an.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité des votants cette proposition de subventions**

**7) Vote des budgets Primitifs 2025 - Budget commune (Délib.)**

Les budgets de la commune sont présentés par Alain DUVAL.

Il fait remarquer que les taux des impôts fonciers et de la taxe d'habitation (résidence secondaire) pour la partie communale n'ont pas évolué. Il rappelle aussi que ces budgets devant être équilibrés, les dépenses sont globalement indiquées à cette fin.

Dépenses d'exploitation	311 406 €
Recettes d'exploitation	176 610 €
<b>Déficit de fonctionnement 2024</b>	<b>-134 797 €</b>
<b>Résultat de clôture (134 797 - 134 797)</b> 2023 + 2024)	<b>0,00 €</b>
Dépenses d'investissement	96 486 €
Recettes d'investissement	69 273 €
<b>Déficit d'investissement 2024</b>	<b>- 27 326 €</b>
<b>Résultat de clôture (27 326 - 27326)</b> 2023 + 2024)	<b>0,00 €</b>

**Les budgets 2025 de la Commune sont approuvés à l'unanimité des votants.**

**8) Vote des Taux d'imposition - Budget commune (Délib.)**

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition de 2024 et propose de les reconduire pour 2025 :

Taxe foncière bâti :	⇒ 38,47 %
Taxe foncière non bâti	⇒ 33,13 %
Taxe d'habitation	⇒ 10,80 %

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de reconduire les taux 2024 pour 2025.**

**9) Renouvellements des fermages - Budget commune (Délib.)**

L'E.A.R.L. le Prieuré de Guerny souhaite poursuivre la location du Marais de Guerny cadastré ZE 41 et ZE 36 d'une superficie de 10 ha 83 a 57 ca au taux de 6.5 Quintaux/ha.

**Le Conseil Municipal décide de reconduire la location des marais de GUERNY à L'E.A.R. L le Prieuré de GUERNY à l'unanimité des votants,**

M. Philippe PETIT n'ayant pas pris part au vote.

Mr Philippe LEPILLER souhaite poursuivre la location du Marais de Gisancourt, cadastré ZD 46, d'une superficie de 18 ha 25 a et 20 ca au taux de 6.5 Quintaux/ha.

**Le Conseil Municipal décide de reconduire la location des marais de**

**GISANCOURT à M Philippe LEPILLER, à l'unanimité des votants, Mme le Maire avec le pouvoir de Mme CATON et M. Thomas LEPILLER avec la pouvoir de M. BAZET n'ayant pas pris part au vote.**

Le montant des loyers sera déterminé fin 2025 en fonction des derniers indices.

**9bis) Amortissements 2024 du Service de l'Eau (Délib.).**

François LEPEUPLE rappelle que le 9/12/2024 le conseil a voté une dotation exceptionnelle de 3 452.25 € à la suite de la révision des durées d'amortissement des immobilisations restantes.

Constatant que les reprises des amortissements (5 315.60 €) des immobilisations transférées et l'annulation des recettes (4 597 €) due à l'erreur de facturation des redevances d'assainissement de 2019 et 2020 ne permettaient pas d'amortir la somme exceptionnelle de 3 452.25 €, il a été décidé le 20/02/2025 d'annuler la délibération du 9/12/2024 et de revenir à une dotation normale de 936.12 €.

Le Compte de Gestion établi par le SGC indique que les « écritures pour ordre » de reprise d'amortissement (5 315.60 €) n'avaient pas à être comptabilisées dans notre Compte Administratif !

Nous proposons donc au Conseil d'annuler la délibération du 20/02/2025 et de revenir à la dotation prévue initialement de 3 452.25 € pour l'exercice 2024.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité des votants cette proposition d'amortissement.**

**10) Compte Administratif du Service de l'eau.**

François LEPEUPLE présente le compte administratif du Service de l'eau :

Dépenses d'exploitation	36 493.03 €
Recettes d'exploitation	26 831.46 €
<b>Résultat de fonctionnement 2024</b>	<b>9 661.57 €</b>
<b>Résultat de clôture = 17 049.15 – 9 661.57 (2023 + 2024)</b>	<b>7 387.58 €</b>
Dépenses d'investissement (reprise/transfert)	5 315.60 €
Recettes d'investissement (cession immos)	29 032.42 €
<b>Résultat d'investissement 2024</b>	<b>23 716.82 €</b>
<b>Résultat de clôture = 1 697.00 + 23 716.82 (2023 + 2024)</b>	<b>25 413.82 €</b>

**Le Compte Administratif 2024 du Service Eau est approuvé par 8 voix pour, Mme le Maire, avec le pouvoir de Mme CATON, n'ayant pas pris part au vote.**

**11) Cohérence du compte Administratif et du compte de Gestion (Délib.)**

Madame le Maire, après s'être assurée de la cohérence entre les comptes administratifs et les comptes de gestion élaborés par la trésorerie déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par la trésorerie, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves.

Par conséquent, Mme le Maire vise et certifie conforme les comptes de gestion de l'année 2024 pour le Service de l'Eau.

**La décision est approuvée à l'unanimité des votants**

**12) Affectation des résultats du Service de l'Eau (Délib.).**

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'année 2024 et considérant la sincérité des écritures, le conseil décide d'affecter les résultats comme suit :

**Report du résultat de clôture 2024 au Budget 2025**

Recettes de fonctionnement (excédent) : 7 387.58 €

Recettes d'investissement (excédent) : 25 413.82 €

**Les décisions de report sont approuvées à l'unanimité votants.**

**13) Vote des amortissements 2025 du budget du Service de l'Eau (Délib.).**

Les dotations aux amortissements des installations techniques calculées en fonction des durées redéfinies en 2024 sont de 936.12 arrondis à 950 .00 € pour le budget 2025

**Le conseil municipal valide à l'unanimité des votants cette proposition d'amortissements.**

**14) TARIFS 2025**

François LEPEUPLE propose, compte tenu des nombreuses corrections réalisées en 2024 et du programme d'amélioration du rendement du réseau en cours, de maintenir les tarifs de facturation du Service de l'Eau :

- |              |                          |
|--------------|--------------------------|
| - Abonnement | 23.00 € HT par semestre  |
| - Eau        | 2.15 € HT/m <sup>3</sup> |

Pour mémoire, les redevances ci-dessous sont décidées par la CCVN ou l'Agence de l'Eau

- |                          |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| - Redevance ANC          | 16.50 € par semestre      |
| - Redevance Performance  | 0.017 € HT/m <sup>3</sup> |
| - Redevance Consommation | 0.46 € HT/m <sup>3</sup>  |

**Le conseil municipal valide à l'unanimité des votants cette proposition de tarification.**

**15) Vote des budgets Primitifs du Service de l'Eau (Délib.).**

François LEPEUPLE présente les propositions des budgets de fonctionnement et d'investissements qui prévoit un plan de recherche de fuite et d'amélioration du rendement du réseau.

Dépenses d'exploitation	29 520 €
Recettes d'exploitation	22 133 €
<b>Déficit de fonctionnement 2025</b>	<b>- 7 387 €</b>
<b>Résultat de clôture (2024+ 2025)</b>	<b>(7 387-7 387) 0,00 €</b>
Dépenses d'investissement	26 364 €
Recettes d'investissement	950 €
<b>Résultat d'investissement 2025</b>	<b>- 25 414 €</b>
<b>Résultat de clôture (2024 + 2025) (+ 25 414 - 25 414)</b>	<b>0,00 €</b>

**Le budget 2025 du Service de l'Eau est approuvé à l'unanimité des votants.**

**16) Tarifs des concessions du cimetière et columbarium (Délib.).**

Rappel du prix des concessions en vigueur en 2024:

**Cimetière**

Pour 15 ans → 75 €/2 m<sup>2</sup>

Pour 30 ans → 145 €/2 m<sup>2</sup>

Pour 50 ans → 295 €/2 m<sup>2</sup>

**Columbarium**

Pour 1 case et le dépôt d'1 urne

15 ans → 300 €

30 ans → 600 €

50 ans → 800 €

Pour la dépose d'une urne supplémentaire  
→ 150 €

**Renouvellement des concessions pour le Columbarium**

15 ans → 100 €

30 ans → 200 €

50 ans → 300 €

**Jardin des Souvenirs**

Dispersion des cendres → 100 €

Plaque d'identification du défunt(e) → 50 €

Mme le Maire propose de maintenir ces tarifs pour 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des votants de maintenir ces tarifs.**

## **17) Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025**

Alain DUVAL rappelle aux membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et de souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, autorise madame le Maire à procéder si nécessaire à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.**

## **18) Redevance de GRDF du concentrateur de télérelève :**

Le montant de la redevance annuelle pour l'hébergement du concentrateur de télérelève dans le cadre de la convention signée avec GRDF, s'élève à 60,05 HT.

Afin de pouvoir comptabiliser cette somme en fonctionnement nous demandons au conseil d'accepter ce règlement.

Le conseil valide le montant de 60,05€ HT à l'unanimité des votants.

## **19) Question orale :**

M. DALLEMAGNE indique avoir reçu un courrier d'une Assistante Sociale de Mme BRASSEUR, adressé à Mme le maire qui lui demande d'en faire lecture au prochain conseil. Mme le maire précise que ce n'est pas le rôle d'une assistante sociale d'établir l'ordre du jour du conseil.

Ce courrier comporte de nombreuses inexactitudes et mentionne l'achat récent d'une débroussailleuse professionnelle par M. C. BRASSEUR pour une valeur de 900 € payés en espèce. Le conseil se montre surpris car M. BRASSEUR est handicapé, en invalidité totale et définitive et ne dispose d'aucun terrain à débroussailler. Un débat s'engage sur l'évolution du dossier de surendettement de la famille BRASSEUR. Les états des créances à recouvrer fournis par la Trésorerie mentionnent que certains remboursements ont été effectués mais qu'il y a de nouveaux retards dans les règlements des échéances du plan et des dettes courantes de loyers et d'eau.

La CAF qui procure une allocation d'aide au logement, a souhaité connaître la situation des paiements et, compte tenu de l'inobservation des conditions du plan de surendettement a décidé de mettre fin à l'allocation d'aide au logement.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 30 mn.**